

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'amélioration du port de Bayonne (Basses-Pyrénées.) (Nommée le 31 mars 1881.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : ADNET.  
2<sup>e</sup> — LAMBERT DE SAINTE-CROIX.  
3<sup>e</sup> — VICOMTE DE GONTAUT-BIRON.  
4<sup>e</sup> — DUCLERC.  
5<sup>e</sup> — DE LESTAPIS.  
6<sup>e</sup> — MANGINI.  
7<sup>e</sup> — AMIRAL DE MONTAIGNAC.  
8<sup>e</sup> — DAGUENET.  
9<sup>e</sup> — VIVENOT.



1

Sième du 2 avril 1881 à une heure

La Commission composée de M. Daguenez et de M. Vivier Secrétaire  
Chambre des Députés de la Commission rend compte successivement des opinions  
exprimées dans son Bureau au moment où il a été procédé à la nomination de  
M. Daguenez.

M. Daguenez dit que le projet a été voté à l'unanimité par la Chambre des  
Députés ; cependant des réclamations ont été déposées par les habitants du Bureau.  
M. Rouvier Commissaire du Gouvernement a répondu victorieusement aux objections  
faites.

M. Daguenez fait l'histoire des travaux qui ont été entrepris pour  
approfondir le port de l'Adou et améliorer la barre de l'embouchure.  
Actuellement, dit-il, le port de Sargosse a pris de l'importance ; de ce port on  
fait beaucoup de fret par y entre. On propose de prolonger le jetée.

M. Ducloux fait observer que les travaux sont dirigés avec beaucoup de distinction  
par la suite de M. Daguenez et par M. Fournier Ingénieur.

M. Daguenez indique tous les travaux dont le projet et lui propose l'exécution.

M. Lambert 1<sup>er</sup> Crux et M. Vivier disent qu'il serait utile de mettre sous les yeux  
de la Commission le projet et plan qui ont été dressés par le Sargosse, et  
le désir d'enquête.

Il y a eu des négociations entre la ville de Sargosse et l'Etat ; la Chambre de  
Commerce lui a objecté son projet de barre de l'Adou.

M. Rouvier propose de rappeler au sein de la Commission si des explications sont  
nécessaires.

La Commission décide que le Doyen des Juges ; et que la séance sera  
une fois tenue à 1 heure  $\frac{1}{4}$  si le Doyen accepte au cas où la disposition  
de la Commission.

La Sième est levée à une heure trois quarts.

Le Président

A. Daguenez

Le Secrétaire.

Vivier



Séance du 14 avril 1881

Présidence de M<sup>r</sup> Dagueneil

M<sup>r</sup> le Président communique à la commission le dossier et le plan relatif aux travaux à exécuter pour l'amélioration du port de Bagnères, et donne la discussion sur les divers ouvrages dont l'exécution est proposée.

Après des observations présentées par divers membres, le projet est adopté à l'unanimité, et M<sup>r</sup> Dagueneil-Morvan est nommé rapporteur.

Le Président,

Le secrétaire

A. Dagueneil

L. Adnet

Séance du 27 mai 1881

Présidence de M<sup>r</sup> Dagueneil

M<sup>r</sup> le Président, qui avait été désigné comme rapporteur donne lecture de son rapport qui conclut à l'indispensabilité de la loi, et qui est adopté à l'unanimité.

Le Président

Le secrétaire,

A. Dagueneil

L. Adnet